



# Chronologie des droits de douane et mise à jour

## INCERTITUDE ENTOURANT LES DROITS DE DOUANE

Vous avez du mal à suivre toutes les annonces concernant les droits de douane américains? C'est normal! The Budget Lab, à l'Université Yale, a publié un tableau illustrant les changements majeurs apportés à la politique douanière des États-Unis depuis l'investiture de Trump le 20 janvier 2025. Le centre de recherche a démontré la grande incertitude économique qui résulte de ces changements pour les entreprises faisant affaire aux États-Unis.

Au Canada, cette incertitude a influencé les tendances commerciales avec les États-Unis. Depuis janvier 2025, les exportations canadiennes vers les États-Unis ont chuté de 26,2 %, et les importations en provenance des États-Unis ont diminué de 11 %. Les droits payés sur les importations ont augmenté de 546 millions au premier trimestre de 2025, une augmentation probablement largement attribuable aux contre-mesures tarifaires imposées par le Canada aux États-Unis.

## Chronologie des principaux changements apportés à la politique douanière et affectant le Canada :

**LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER :** Donald Trump signe un décret imposant des droits de douane de 25 % sur les produits en provenance du Canada, du Mexique et de la Chine, invoquant la *International Emergency Economic Powers Act* (la loi sur les pouvoirs économiques en cas d'urgence internationale) et la *National Emergencies Act* (la loi sur les urgences nationales).

L'administration Trump justifie ces droits de douane par la crise du fentanyl qui frappe les États-Unis.

**LE 3 FÉVRIER :** Les droits de douane pour le Canada et le Mexique sont suspendus pour un mois.

**LE 10 FÉVRIER :** La Chine riposte en imposant des droits de douane aux États-Unis.

**LE 4 MARS :** Des droits de douane de 25 % sur les produits en provenance du Canada et du Mexique entrent en vigueur, et des droits de douane supplémentaires de 10 % sont imposés sur les produits en provenance de la Chine.

**LE 5 MARS :** Un sursis d'un mois est accordé aux fabricants automobiles du Canada et du Mexique.

**LE 6 MARS :** Les marchandises produites principalement au Canada, au Mexique et aux États-Unis sont exemptées des tarifs douaniers introduits le 4 mars, car elles relèvent des règles d'origine de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.

**LE 12 MARS :** Des droits de douane de 25 % sur l'acier et l'aluminium entrent en vigueur. Des contre-mesures tarifaires sont adoptées par le Canada et l'Union européenne.

**LE 20 MARS :** Des droits de douane chinois de 100 % sur le canola, les pois et certains aliments pour animaux en provenance du Canada, et de 25 % sur le porc et les produits aquatiques canadiens entrent en vigueur, en réponse aux droits de douane canadiens introduits en 2024 sur l'acier, l'aluminium et les véhicules électriques chinois.

**LE 2 AVRIL :** Donald Trump annonce des droits de douane à l'échelle mondiale d'au moins 10 %, qui entreront en vigueur le 9 avril. Pour le Canada et le Mexique, ces tarifs douaniers ne s'ajoutent pas à ceux annoncés le 1<sup>er</sup> février, mais viendraient s'appliquer si le décret du 1<sup>er</sup> février était suspendu. Donald Trump annonce également l'abolition, à partir du 2 mai, de la mesure exonérant les importations de moins de 800 dollars américains.

**LE 3 AVRIL :** Des droits de douane américains de 25 % sur les automobiles et les camionnettes importées du Canada et du Mexique entrent en vigueur. Les composantes produites en Amérique du Nord ne sont pas assujetties aux droits de douane.

**LE 8 AVRIL :** Des droits de douane supplémentaires de 50 % sur les produits chinois entrent en vigueur.

Suite à la page 2

**LE 9 AVRIL :** Les droits de douane chinois sur les produits américains passent à 84 %. Donald Trump augmente les droits de douane sur les produits chinois à 125 % et réduit à 10 % les droits de douane à l'échelle mondiale annoncés le 2 avril pour une période de 90 jours.

**LE 10 AVRIL :** Donald Trump précise que les droits de douane sur les produits chinois s'élèvent à 145 %, car les nouveaux droits de douane s'ajoutent à ceux imposés pour combattre la crise du fentanyl.

**LE 11 AVRIL :** Les droits de douane chinois sur les produits américains passent à 125 %. Trump exempte les téléphones portables et d'autres produits technologiques importés de la Chine de ces tarifs douaniers en maintenant leur taux à 20 %.

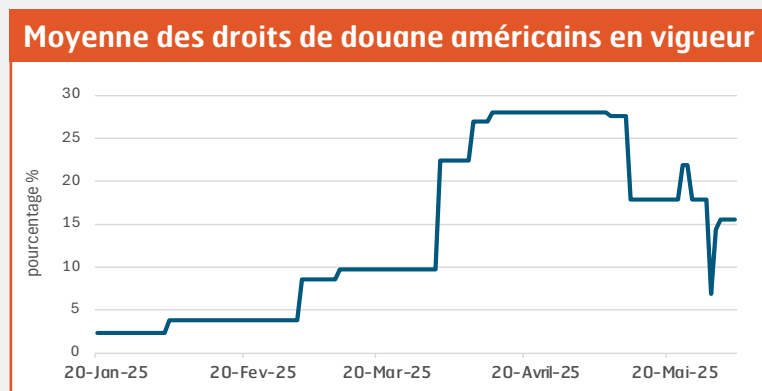
**LE 3 MAI :** Des droits de douane américains de 25 % sur les pièces automobiles entrent en vigueur. Ceux-ci ne s'appliquent qu'aux pièces provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'administration précise que les droits de douane sur l'acier et l'aluminium ne s'ajoutent pas aux droits de douane sur les automobiles. Les fabricants doivent payer le plus élevé des deux et demander une exemption pour le second.

**LE 12 MAI :** Les États-Unis et la Chine réduisent leurs tarifs douaniers pendant 90 jours. Leurs droits de douane passent respectivement de 145 % à 30 %, et de 125 % à 10 %.

**LE 28 MAI :** Une décision du Tribunal du commerce international des États-Unis précise que la loi sur les pouvoirs économiques en cas d'urgence internationale n'autorise pas le président à imposer des droits de douane radicaux. Cette décision suspend les droits de douane de 25 % imposés au Canada et au Mexique, ainsi que les droits de douane à l'échelle mondiale annoncés le 2 avril.

**LE 29 MAI :** La Maison-Blanche porte en appel la décision du Tribunal du commerce international. La cour d'appel autorise le maintien des droits de douane pendant la procédure d'appel.

**LE 4 JUIN :** Les droits de douane américains sur toutes les importations d'acier et d'aluminium passent de 25% à 50%.



Source : Université Yale, The Budget Lab

## L'impact de l'inégalité des revenus sur l'espérance de vie

Une récente étude universitaire réalisée par des économistes canadien(ne)s a révélé que la hausse de l'inégalité des revenus depuis 1996 a mené à la réduction de l'espérance de vie au pays, et particulièrement chez les hommes. Cette corrélation avait déjà été établie aux États-Unis et dans d'autres pays depuis de nombreuses années, mais c'est la première fois qu'on la confirme au Canada.

Les auteur(e)s suggèrent que les modifications apportées à la politique fiscale depuis le milieu des années 90 ont accru l'inégalité des revenus. Le virage fiscal a entraîné d'autres changements importants aux politiques publiques ayant une incidence directe sur l'espérance de vie. Selon les auteur(e)s, l'austérité et la privatisation des services publics, ainsi que la déréglementation du marché industriel et du marché du travail, ont considérablement érodé les déterminants sociaux et écologiques de la santé.

SEPULVEDA, Edgardo.R., et Lindsay McLaren. *Income inequality and life expectancy in Canada: New evidence from province-level panel regression, 1996–2019*. *Revue canadienne de santé publique* (2025). <https://doi.org/10.17269/s41997-025-01024-6>

*L'Économie au travail* est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs représentant(e)s de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à [scfp.ca/economie-au-travail](https://scfp.ca/economie-au-travail). Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à [scfp.ca/abonnement](https://scfp.ca/abonnement).

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. Robert Ramsey est le rédacteur en chef.

La relecture a été effectuée par Sami Slaouti et Valérie Ménard. La mise en page a été réalisée par Méliza Fournier.

Veuillez communiquer par courriel ([amacewen@cupe.ca](mailto:amacewen@cupe.ca)) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.



**SCFP** / Syndicat canadien de la fonction publique

# OPÉRATION PROFITS

Un récent rapport du Parkland Institute en Alberta a révélé qu'une même intervention chirurgicale coûte nettement plus cher dans une clinique à but lucratif que dans un hôpital public. Le prix de la facture au privé augmente bien plus vite que l'inflation moyenne, et ce, malgré le fait que les fournisseurs à but lucratif réalisent principalement des interventions chirurgicales peu complexes tandis que le secteur public prend en charge les cas plus complexes et à risque. Entre 2018-2019 et 2022-2023, en Alberta, le financement public des cliniques de chirurgie à but lucratif a augmenté de 66 % tandis que les dépenses publiques pour les salles d'opération publiques n'ont augmenté que de 12 %.

Le rapport remet également en question l'affirmation du gouvernement provincial selon laquelle le recours au privé permet de réduire les temps d'attente en chirurgie. Depuis la hausse du recours au privé en chirurgie en 2018, les temps d'attente médians en Alberta se sont allongés pour neuf des onze interventions prioritaires suivies par l'Institut canadien d'information sur la santé. Ces conclusions recourent les données internationales démontrant l'incidence de la privatisation sur les interventions chirurgicales.

LONGHURST, Andrew. Operation Profit: Private Surgical Contracts Deliver Higher Costs and Longer Waits. Parkland Institute, accessible en ligne (en anglais) : [https://www.parklandinstitute.ca/operation\\_profit](https://www.parklandinstitute.ca/operation_profit)



## Les étudiant(e)s internationaux et l'économie canadienne

En janvier 2024, le gouvernement fédéral a apporté plusieurs changements importants à l'attribution et à la gestion des visas pour les étudiant(e)s internationaux et aux programmes d'immigration connexes. Ces changements, que le gouvernement justifie par la nécessité de réduire la pression sur le logement, le système de santé et d'autres services, ont abaissé d'environ 40 % le nombre d'étudiant(e)s internationaux admis au Canada et restreint considérablement le nombre de permis de travail temporaires.

Depuis, une crise frappe le secteur universitaire et collégial. Les établissements réduisent leurs programmes et leurs effectifs. L'économie s'en ressent, tout comme le marché de l'emploi un peu partout au pays. Bien souvent, les étudiant(e)s internationaux continuent de travailler dans la communauté après leurs études, par l'entremise du programme de permis de travail postdiplôme ou du Programme des candidats des provinces.

Les répercussions économiques de ces changements toucheront plus durement les petites communautés rurales que les grands centres

urbains. Les petites communautés rurales tendent à dépendre davantage de l'immigration que les centres urbains pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, particulièrement dans le secteur des soins puisque le vieillissement de la population est plus important en milieu rural.

Les petites agglomérations et les communautés rurales comptent également davantage sur les établissements postsecondaires comme pilier de leur économie. Au-delà des emplois créés directement par les campus, les dépenses effectuées localement par les étudiant(e)s et le personnel soutiennent les petites entreprises, le marché locatif et d'autres services; les activités sportives et artistiques alimentent la fierté locale; et il y a souvent des occasions de partenariat entre les industries locales et les équipes de recherche. Plutôt que de drainer les ressources locales, les étudiant(e)s internationaux représentent un avantage financier pour les gouvernements, les établissements d'enseignement supérieur et les communautés où ils et elles vivent et travaillent.

Suite à la page 4

Avant 1992, 80 % du financement des établissements d'enseignement supérieur provenait des gouvernements fédéral et provinciaux, mais en 2024-2025, ce ratio est passé sous la barre des 50 %. Pour combler le manque de financement, les universités et les collèges n'ont cessé d'augmenter les frais de scolarité pour les étudiant(e)s internationaux et se font concurrence pour en attirer le plus grand nombre. En 2006-2007, les frais de scolarité moyens pour un(e) étudiant(e) international(e) pour un diplôme de premier cycle étaient trois fois plus élevés que ceux d'un(e) étudiant(e) canadien(ne). En 2024-2025, ils étaient de cinq fois et demie supérieurs.

L'immigration temporaire, qui inclut les travailleuses et travailleurs migrants et les étudiant(e)s internationaux, **est cruciale pour soutenir l'économie canadienne** dans de multiples secteurs. Elle permet de :

### 1. COMBLER LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

- Les travailleuses et travailleurs migrants, notamment celles et ceux qui viennent dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers, jouent un rôle essentiel dans des secteurs comme :
  - l'agriculture, pour la récolte des cultures et l'entretien des fermes;
  - la construction, l'hôtellerie, la santé et l'industrie manufacturière.
- Il s'agit souvent d'emplois mal rémunérés, touchés par une pénurie de main-d'œuvre et qui intéressent peu les résident(e)s canadien(ne)s.
- Sans les travailleuses et travailleurs migrants, de nombreuses entreprises seraient en sous-effectif chronique, ce qui aurait un impact sur la productivité et les chaînes d'approvisionnement alimentaire.

### 2. SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

- Les étudiant(e)s internationaux injectent chaque année des milliards de dollars à l'économie canadienne par l'entremise :
  - des frais de scolarité, qui sont souvent beaucoup plus élevés que pour les étudiant(e)s canadien(ne)s;
  - de leurs dépenses courantes, notamment pour le logement, la nourriture et le transport.
- Leur présence soutient de nombreux établissements d'enseignement supérieur, en particulier dans les petites agglomérations et les communautés rurales.
- Les étudiant(e)s internationaux contribuent au financement de la recherche, de l'innovation et du personnel.

### 3. AUGMENTER LA CONSOMMATION ET RENFORCER L'ÉCONOMIE LOCALE

- Les immigrant(e)s temporaires dépensent de l'argent localement, ce qui soutient les petites entreprises, le secteur du transport et du logement, et d'autres services.
- Cette consommation stimule la demande locale et crée des emplois, en particulier dans les centres urbains où la population augmente en raison de l'immigration.

### 4. SOUTENIR LES OBJECTIFS D'IMMIGRATION À LONG TERME

- Beaucoup d'immigrant(e)s temporaires obtiennent par la suite leur résidence permanente, ce qui permet de répondre aux défis démographiques et aux exigences du marché du travail à long terme.
- L'immigration fait contrepoids au vieillissement de la population et à la baisse du taux de natalité au Canada, deux préoccupations majeures pour la viabilité de notre économie et le financement de notre système de santé.

### 5. ACCROÎTRE LES REVENUS DU GOUVERNEMENT

- Les résident(e)s temporaires paient de l'impôt sur le revenu, des taxes de vente et de l'impôt foncier (souvent par l'entremise du loyer).
- Dans bien des cas cependant, certains services publics ne leur sont pas pleinement accessibles, comme les soins de santé ou l'aide financière pour les études.
- Il en résulte un bénéfice fiscal net pour le gouvernement.

En mettant sur le dos des immigrant(e)s temporaires les problèmes d'infrastructure ou de logement, on ignore les problèmes structurels liés à la planification, au développement et aux politiques publiques. Ces personnes qui viennent travailler et étudier au Canada ne sont pas de simples participant(e)s : elles sont des acteurs clés de la croissance et de la résilience de l'économie canadienne. Une politique efficace doit reconnaître à la fois leurs contributions et la nécessité d'investir dans des infrastructures adaptées à une population croissante et diversifiée.